

## MAIRIE DE RENNES

Direction Population et Citoyenneté

Service Formalités

[formalites@ville-rennes.fr](mailto:formalites@ville-rennes.fr)

[WWW.METROPOLE.RENNES.FR](http://WWW.METROPOLE.RENNES.FR)

## ATTESTATION D'ACCUEIL ENTRÉE ET SEJOUR EN FRANCE DES ÉTRANGERS POUR UNE DURÉE DE MOINS DE 3 MOIS

- **Rendez-vous pour 1 attestation, du lundi au vendredi :**
  - ✓ Service formalités : 4 rue Victor Hugo - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex
  - ✓ 9h à 12h (dernier RDV à 11h) – 14h à 16h et le jeudi de 14h à 17h (dernier RDV à 16h).
- **Prise de rendez-vous :**
  - ✓ en ligne : <https://metropole.rennes.fr/demander-une-attestation-daccueil-dun-etranger>
  - ✓ par téléphone : 02-23-62-10-10
  - ✓ sur place : service formalités, 4 rue Victor Hugo/Rennes.

### 1 - Documents originaux à présenter par l'hébergeant(e) le jour de la demande :

Le demandeur doit se présenter personnellement et remplir les renseignements au verso de cette fiche.

#### ➤ Identité

- La carte d'identité ou le passeport pour un Français, un Européen ou un Suisse.
- Le titre de séjour en cours de validité pour une autre nationalité.
- 

#### ➤ Titre d'occupation

- Si vous êtes propriétaire : titre de propriété ou taxe foncière.
- Si vous êtes locataire : **contrat de location (bail)** ou taxe d'habitation.

- ✓ **A noter :** la surface du logement doit être équivalente à 14 m<sup>2</sup> par personne pour les 4 premiers habitants + 10 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire au-delà du 4<sup>ème</sup> habitant

Pers.	Surface
1	14 m <sup>2</sup>
2	28 m <sup>2</sup>
3	42 m <sup>2</sup>
4	56 m <sup>2</sup>
+1	+10 m <sup>2</sup>

#### ➤ Justificatif de domicile

- **Une facture du logement de moins de 3 mois** (eau, électricité, internet, quittance de loyer)

#### ➤ Justificatif de ressources

- Justificatifs des ressources du foyer **pour les 3 derniers mois** : salaires, attestations comptables, allocations diverses (Pôle Emploi, Prime d'activité, CAF, etc.), retraites, dernier avis d'imposition.
- ✓ **A noter : les conditions de ressources doivent être équivalentes au SMIC : 1426 € NETS/MOIS sur les 3 derniers mois.**

#### ➤ Timbre fiscal électronique

- Timbre fiscal d'un montant de **30 € par dossier** : un dossier correspond à une personne, pouvant être accompagnée de son/sa conjoint(e) et de son/ses enfant(s) mineur(s).
- ✓ En vente en ligne sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac.

### 2 - Retrait de l'attestation :

Sans rendez-vous et sur présentation du récépissé du dépôt de la demande, auprès du service Formalités, 4 rue Victor Hugo.

**Le délai de traitement de l'attestation est d'environ 10 jours.**

